



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

19 décembre 2022
à la Maison du barreau de Paris

L'assemblée générale de DROIT & PROCEDURE s'est réunie cette année le 19 décembre 2022, dans les salons de Harlay de la Maison du barreau de Paris.



Cette assemblée est l'occasion pour Antoine KIRRY, Président, de faire un retour sur les nombreux travaux auxquels l'association a pris part durant l'année écoulée, et sur les événements marquants qui ont ponctué la vie de l'association ;

Avant d'évoquer l'année qui s'annonce :

« Les projets abondent pour l'année à venir.

Dans l'immédiat, nous préparons pour 2023 plusieurs conférences débats qui devraient nous permettre de continuer d'enchaîner les succès : notamment sur l'utilisation des pièces du dossier pénal dans le contentieux civil, l'utilisation de l'article 145 au temps du secret des affaires et le sujet toujours délicat de la licéité de la preuve.

Mais nous tenons aussi, dans toute la mesure du possible, à participer aux débats qui précèdent les textes et pas seulement à ceux qui les suivent.

C'est pourquoi nous serons présents aussi dans les échanges d'idées qui ont lieu sur les questions concernant les écritures judiciaires et leur qualité, échanges dont nous

craignons qu'ils soient affectés par une vision un peu théorique et centralisatrice de la réalité du monde judiciaire, et peut-être aussi par une sorte de prurit rédactionnel qui conduirait à penser qu'il suffit de nouveaux textes pour changer la réalité, alors que de nombreuses réformes de procédure viennent de démontrer le contraire.

À plus long terme, nous pensons qu'il est nécessaire que notre association continue sa coopération déjà bien entamée avec la DACS et soit perçue comme un partenaire de confiance sur le plan technique, pour participer aux travaux de réflexion sur les évolutions de notre procédure.

Nous sommes très heureux, à cet égard, de la relation de travail que nous avons établie avec le bureau du droit processuel de la DACS, et nous espérons ardemment que cette relation va continuer de se développer.

Il faut pareillement que notre association conserve son originalité de lieu de travail en commun des membres de la famille judiciaire, avocats, magistrats et greffiers notamment. »

[Accéder au discours du Président](#)

Un rapport financier précis et détaillé a ensuite été présenté par Laurence KIFFER, trésorier.

Le rapport moral du président et le rapport financier de la trésorière ont été approuvés à l'unanimité par les participants.

Les adhérents ont renouvelé leur confiance aux membres du conseil d'administration, dont vous retrouverez la composition pour l'année 2023 sur le site de l'association : [Annuaire du conseil](#).

A l'issue de cette assemblée, les participants se sont retrouvés pour échanger chaleureusement lors du traditionnel cocktail.



*« ... Puisque nous sommes à quelques jours de la fin de l'année,
je tiens à vous souhaiter au nom de notre association,
quelques jours paisibles illuminés
par la présence de ceux qui vous sont chers,
quelques jours de repos où nous allons tous pouvoir déposer*

*les charges que nous portons,
avant de les reprendre gaillardement en janvier,
mais ça, nous verrons plus tard. »*

Antoine KIRRY

www.droitetprocedure.com

Vous recevez ce mail en votre qualité d'adhérent de DROIT & PROCEDURE
Si vous ne souhaitez pas maintenir votre adhésion et continuer à recevoir nos messages,
merci d'en informer Véronique Jeandé (jeande.veronique@orange.fr)